

Plan d'action CGC 2022 - 2023

Préambule

La Conférence des services cantonaux de la géoinformation et du cadastre (CGC) est une conférence des offices de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP). Elle encourage la collaboration, coordonne l'accomplissement des tâches des cantons dans le domaine de la géoinformation et harmonise entre eux les intérêts supérieurs des cantons en lien avec la géoinformation et le cadastre.

Mandat de prestations de la DTAP

En sa qualité de conférence des directeurs compétente, la DTAP assume la responsabilité politique de la coordination des cantons dans le domaine de la géoinformation. C'est au moyen d'un mandat de prestations que la DTAP a confié les tâches suivantes à la CGC dans le cadre de la mise en œuvre de la loi fédérale sur la géoinformation (LGéo, RS 510.62) et de la création de l'infrastructure nationale de données géographiques (INDG):

1. Coordination en matière de géoinformation:

Coordonner et approfondir la collaboration entre les services spécialisés des cantons et les conférences intercantionales spécialisées dans le domaine de la géoinformation, en y intégrant l'union des villes suisses et l'association des communes.

2. Harmonisation et mise à disposition de géodonnées de base:

Coordonner et encourager l'harmonisation, la mise à disposition et l'utilisation de géodonnées de base relevant du droit fédéral et du droit cantonal.

3. Mise en place et exploitation de l'INDG:

Coordonner et encourager la mise en place et l'exploitation de l'INDG en collaboration avec la Confédération, les communes et des tiers en utilisant des géodonnées conservées de manière décentralisée.

Accord de prestations avec swisstopo

En complément du mandat de prestations de la DTAP, la CGC a conclu un accord de prestations avec swisstopo, dans le cadre des « moyens dédiés à l'INDG » de l'Office fédéral de topographie, afin de pouvoir initier, accompagner et diriger des projets relatifs à la mise en œuvre de la stratégie suisse pour la géoinformation ainsi qu'à la mise en place et à la poursuite du développement de l'INDG.

Contenus du plan d'action

Le présent plan d'action regroupe et concrétise les activités de la CGC liées à des projets prévues pour les deux années à venir. Ces activités s'inscrivent dans le cadre des lignes directrices de la CGC, du mandat de prestations de la DTAP, de l'accord de prestations conclu avec swisstopo et des tâches principales incombant à une conférence comme elle. La liste est structurée selon les cinq domaines thématiques de la CGC (organisation, géocoordination, géodonnées de référence, géoinfrastructure et géofutur).

Etabli pour deux ans par le comité directeur de la CGC, avec la participation de la commission d'accompagnement Géoinformation de la DTAP et des membres, le plan d'action est débattu puis adopté par les assemblées générales de la CGC et de la DTAP dans le cadre du processus budgétaire. Des informations supplémentaires concernant les responsabilités, les besoins en ressources, les tâches opérationnelles récurrentes et les échéances sont consignées dans un document interne de la CGC consacré à la gestion des tâches.

1. Organisation de la CGC

N°	Désignation	Période
2	Mesures issues de la stratégie suisse pour la géoinformation	2021-2024
Situation initiale	<p>Le Conseil fédéral et la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) ont adopté la « stratégie suisse pour la géoinformation ». Ils y expliquent comment ils souhaitent interconnecter des géoinformations actuelles et fiables et les rendre facilement accessibles à tous.</p> <p>La vision intitulée <i>Des géodonnées à la connaissance: des informations géolocalisées et interconnectées pour la Suisse</i> définit la direction dans laquelle la communauté de la géoinformation doit désormais se développer.</p> <p>La consolidation en cours de l'infrastructure nationale de données géographiques va ainsi se poursuivre. Elle doit évoluer vers une plateforme collaborative de coproduction et de partage de données. La plateforme permet et accélère alors l'émergence de nouvelles connaissances utiles relatives à nos lieux de vie.</p> <p>Les grandes directions des activités futures en matière de géoinformation sont définies au sein de sept champs d'action.</p>	
Objectif	Un plan d'action comprenant des objectifs de mise en œuvre et des mesures est établi avec des spécialistes issus de tous les niveaux de l'administration. C'est un instrument de planification évolutif servant à la mise en œuvre de la stratégie et sa réalisation bénéficie d'un large soutien.	
Coordination avec	Organe de coordination de la géoinformation au niveau fédéral (GCS) Office fédéral de topographie (swisstopo) Commission d'accompagnement Géoinformation de la DTAP	
Mesures 2022/2023	<ul style="list-style-type: none"> - réunir les organisations de l'INDG et de la SGS, nommer les représentations de la CGC - intégrer activement les membres de la CGC - faire progresser et accompagner le plan d'action de la SGS tout en le soutenant, notamment: <ul style="list-style-type: none"> o le concept du portail de l'INDG o clarifier les flux de données et les compétences au sein de l'INDG (lier le champ d'action Géodonnées) o mesures relatives au géofutur (cf. actions 15, 22 et 23). 	
Financement	Accord de prestations avec swisstopo Mandat de prestations de la DTAP	

N°	Désignation	Période
16	Faire évoluer la gouvernance de la CGC conformément à ses lignes directrices	2022-2023
Situation initiale	Avec ses lignes directrices pour les années 2022 à 2025, la CGC s'est dotée d'objectifs stratégiques pour poursuivre son développement dans cinq champs d'action et les principes de base formulés ont fixé le cadre dans lequel toute action doit s'inscrire.	
Objectif	<p>L'organisation encore bien jeune de la CGC est examinée et adaptée au besoin pour apporter un soutien maximal à la mise en œuvre des lignes directrices tout en respectant les exigences définies.</p> <p>L'organisation d'ensemble de la CGC soutient ses objectifs, exigences et directives.</p>	
Coordination avec	Commission d'accompagnement Géoinformation de la DTAP Office fédéral de topographie (swisstopo)	

Mesures 2022/2023	<ul style="list-style-type: none"> - examiner la gouvernance de la CGC sous l'angle des objectifs stratégiques et des principes de base des lignes directrices et apporter des améliorations partout où elles s'avèrent nécessaires - définir et introduire les canaux de communication de la CGC (enquêtes et prises de position incluses) - viser une collaboration en partenariat avec swisstopo et institutionnaliser un échange régulier - contrôler la forme du plan d'action et garantir sa parfaite traçabilité.
Financement	Contributions des membres Mandat de prestations de la DTAP

Géocoordination

N°	Désignation	Période
3	Apparaître comme un partenaire fort de la stratégie « Suisse numérique »	2019-2022
Situation initiale	<p>Avec la stratégie « Suisse numérique », le Conseil fédéral a tracé une perspective importante. La CGC est incluse dans cinq des actions du plan qui l'accompagne et y joue un rôle actif. Même si elle n'a pas participé à l'élaboration de la stratégie et du plan d'action, la CGC soutient pleinement les actions mentionnées.</p> <p>Elle peut par ailleurs faire profiter d'autres projets de passage au numérique de son expérience et leur apporter des contributions importantes.</p>	
Objectif	<p>Les conférences spécialisées directement concernées étant intégrées au processus, la CGC apporte sa longue expérience et son savoir-faire dans le contexte interfédéral de la transformation numérique et contribue à la faire avancer via des projets phares.</p>	
Coordination avec	<p>Office fédéral de topographie (swisstopo) Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) Commission d'accompagnement Géoinformation de la DTAP</p>	
Mesures 2022	<p>Soutien apporté au plan d'action « Suisse numérique », notamment pour les actions qui ne sont pas encore achevées et où la CGC (resp. la CCGEO et CadastreSuisse) est explicitement citée:</p> <ul style="list-style-type: none"> - harmonisation et agrégation des géodonnées de base relevant du droit fédéral en collaboration avec les cantons (cf. plan d'action SGS) - mise en place d'une organisation d'ampleur nationale pour piloter et repenser complètement l'infrastructure nationale de données géographiques (cf. action 2 et plan d'action de la SGS). 	
Financement	Mandat de prestations de la DTAP	

N°	Désignation	Période
4	Programme de mise en œuvre IV (2019-2022)	2019-2022
Situation initiale	<p>Le présent programme IV (2019-2022) a été défini sur la base du plan de mise en œuvre de la CGC. Son contenu est le suivant:</p> <ul style="list-style-type: none"> - nappes d'eau souterraines (ID 139.1) - inventaire des prélèvements d'eau existants (ID 140.1, 140.2) - planification et rapport de l'assainissement des centrales hydroélectriques (ID 192.1) 	

	<ul style="list-style-type: none"> - surfaces d'assolement (ID 68.1) - zones réservées (ID 76.1)
Objectif	Mise à disposition dans les délais impartis, contrôlée et assurée dans la durée des géodonnées de base désignées via geodienste.ch. Chacun des jeux de géodonnées de base concernés est placé sous la responsabilité d'un canton donné.
Coordination avec	Offices spécialisés compétents de la Confédération Commission d'accompagnement Géoinformation de la DTAP Office fédéral de topographie (swisstopo)
Mesures 2022	<ul style="list-style-type: none"> - accompagner et clore les travaux du canton responsable (Genève) - implémenter l'offre sur geodienste.ch - assister les cantons pour l'intégration et la mise à disposition des géodonnées de base via geodienste.ch.
Financement	Mandat de prestations de la DTAP

N°	Désignation	Période
5	Programme de mise en œuvre V (2020-2023)	2020-2023
Situation initiale	Le présent programme V (2020-2023) a été défini sur la base du plan de mise en œuvre de la CGC. Son contenu est le suivant: <ul style="list-style-type: none"> - espace réservé aux eaux (ID 190.1) - planification de la revitalisation des cours d'eau (ID 191.1) - planification de la revitalisation des rives lacustres (ID 191.2) - sécurité de l'approvisionnement en électricité: zone de desserte (ID 183.1) - planification communale de l'évacuation des eaux PGEE (ID 129.1) - banque de données des stations d'épuration ARA-DB (ID 134.5) 	
Objectif	Mise à disposition dans les délais impartis, contrôlée et assurée dans la durée des géodonnées de base désignées via geodienste.ch. Chacun des jeux de géodonnées de base concernés est placé sous la responsabilité d'un canton donné.	
Coordination avec	Offices spécialisés compétents de la Confédération Commission d'accompagnement Géoinformation de la DTAP Office fédéral de topographie (swisstopo)	
Mesures 2022/2023	<ul style="list-style-type: none"> - accompagner et clore les travaux du canton responsable - implémenter l'offre sur geodienste.ch - assister les cantons pour l'intégration et la mise à disposition des géodonnées de base via geodienste.ch. 	
Financement	Mandat de prestations de la DTAP	

N°	Désignation	Période
7	Plan de mesures du cadastre RDPPF pour les années 2020 à 2023	2021-2023
Situation initiale	C'est sur la base de la stratégie du cadastre RDPPF pour les années 2020 à 2023 que 13 paquets de mesures avec des compétences différentes ont été créés suivant trois axes principaux (degrés d'urgence). On distingue trois compétences différentes: les mesures du ressort de la Confédération, celles du ressort de la Confédération et des cantons et celles relevant des seuls cantons. Sur le plan thématique, cela va de la couverture territoriale complète pour les thèmes RDPPF relevant du droit fédéral jusqu'à l'évaluation d'autres thèmes prévus pour la période 2024-2027, en passant par l'extension des thèmes RDPPF (6).	

Objectif	Participer à l'exécution des mesures citées dans le paquet de mesures ou assumer la responsabilité de l'exécution de certaines d'entre elles.
Coordination avec	Office fédéral de topographie (swisstopo) Commission d'accompagnement Géoinformation de la DTAP
Mesures 2022/2023	<ul style="list-style-type: none"> - coordination et harmonisation de la mise en œuvre des mesures prévues - participation à l'élaboration d'une stratégie à partir de 2024 - concept visant à définir un modèle de géodonnées minimal pour les restrictions relevant du droit cantonal (cf. action 18)
Financement	Contributions des membres

N°	Désignation	Période
17	Programme de mise en œuvre VI (2022-2025)	2022-2025
Situation initiale	<p>Le présent programme VI (2022-2025) a été défini sur la base du plan de mise en œuvre de la CGC. Son contenu est le suivant:</p> <ul style="list-style-type: none"> - plans directeurs des cantons (ID 69.1) - état de l'équipement (ID 74.1) - banque de données sur l'état des eaux superficielles (DBGZ) - emplacement des stations de mesure (ID 134.1) - fonction de la forêt - forêt protectrice (ID 161.2) - cadastre des événements naturels (ID 167.1) - parcs d'importance nationale (ID 187.1) - orthophoto/photo aérienne (géodonnées de base des classes IV/V, cf. action 18) 	
Objectif	Mise à disposition dans les délais impartis, contrôlée et assurée dans la durée des géodonnées de base désignées via geodienste.ch. Chacun des jeux de géodonnées de base concernés est placé sous la responsabilité d'un canton donné.	
Coordination avec	Offices spécialisés compétents de la Confédération Commission d'accompagnement Géoinformation de la DTAP Office fédéral de topographie (swisstopo)	
Mesures 2022/2023	<ul style="list-style-type: none"> - initialiser et accompagner les travaux des cantons responsables - assister les cantons pour l'intégration et la mise à disposition des géodonnées de base via geodienste.ch. 	
Financement	Mandat de prestations de la DTAP	

N°	Désignation	Période
18	Plan de mise en œuvre pour des géodonnées de base des classes IV et V	2022-2024
Situation initiale	<i>La stratégie geodienste.ch 2025</i> prévoit la mise à disposition de géodonnées de base des classes IV et V. Le plan de mise en œuvre existant pour les géodonnées de base des classes II et III ne pouvant pas être utilisé directement pour elles, cette action vise donc à définir un concept et un processus pour la mise en œuvre de géodonnées de base des classes IV et V.	
Objectif	Le processus de mise en œuvre de géodonnées de base des classes IV et V est défini.	
Coordination avec	Commission d'accompagnement Géoinformation de la DTAP Offices spécialisés compétents de la Confédération Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)	
Mesures 2022/2023	<ul style="list-style-type: none"> - constituer un groupe de travail et élaborer un concept définissant un modèle et un processus de mise en œuvre de géodonnées de base des classes IV et V 	

	<ul style="list-style-type: none"> - pilotage à l'aide de thèmes spécifiques, par exemple: <ul style="list-style-type: none"> ○ alignements et distances à respecter ○ cartes d'analyse climatique ○ plan d'implantation des forages de sondes géothermiques verticales.
Financement	Mandat de prestations de la DTAP Moyens tiers

N°	Désignation	Période
19	Données d'essai pour la mise en œuvre de géodonnées de base relevant du droit fédéral	2022-2025
Situation initiale	Des modèles de géodonnées minimaux (MGDM) sont définis dans les communautés d'informations spécialisées (FIG). Aucun jeu de données d'essai testé en pratique n'a toutefois été proposé jusqu'à présent pour permettre de vérifier que ces modèles se prêtent bien à une utilisation concrète au quotidien.	
Objectif	Des données d'essai testées en pratique existent pour les géodonnées de base (notamment pour les classes II et III). Les modèles sont validés avec les données d'essai.	
Coordination avec	Commission d'accompagnement Géoinformation de la DTAP Offices spécialisés compétents de la Confédération	
Mesures 2022/2023	<ul style="list-style-type: none"> - adaptation des «Recommandations générales portant sur la méthode de définition de modèles de géodonnées minimaux» et de la «Recommandation Change Management: gérer les changements des modèles de géodonnées minimaux», de façon que dans le cadre des FIG, des données d'essai testées en pratique soient émises. - création par les cantons responsables de données d'essai testées en pratique pour toutes les géodonnées de base minimales des classes II et III existant déjà. 	
Financement	Mandat de prestations de la DTAP Accord de prestations avec swisstopo Moyens dédiés à l'INDG Moyens tiers	

Géodonnées de référence

N°	Désignation	Période
6	Plan de mesures de la MO pour les années 2020 à 2023	2021-2023
Situation initiale	C'est sur la base de la stratégie de la mensuration officielle pour les années 2020 à 2023 que 14 paquets de mesures avec des compétences différentes ont été créés suivant trois axes principaux (degrés d'urgence). On distingue trois compétences différentes: les mesures du ressort de la Confédération, celles du ressort de la Confédération et des cantons et celles relevant des seuls cantons. Sur le plan thématique, cela va de la couverture territoriale complète de la mensuration officielle au standard fédéral MO93 jusqu'à la planification de géoinformations en 3D en passant par l'introduction de DM.flex.	
Objectif	Faire progresser les mesures relevant de la responsabilité de la CGC et celles auxquelles elle collabore sous la direction d'un service fédéral.	
Coordination avec	Office fédéral de topographie (swisstopo) Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier (OFRF)	
Mesures 2022/2023	- clarification du financement	

	<ul style="list-style-type: none"> - coordination et harmonisation de la mise en œuvre des mesures financées relevant de la compétence des cantons - participation à l'élaboration d'une nouvelle stratégie à partir de 2024.
Financement	Contributions des membres

N°	Désignation	Période
8	MGDM Points fixes 2 et FPDS 2	2021-2022
Situation initiale	<p>swisstopo a décidé d'arrêter le service de données sur les points fixes (FPDS) en février 2022. Les points fixes géodésiques constituent cependant un jeu de données de référence important et les cantons sont très désireux de pouvoir continuer à gérer et à publier leurs points fixes 2 (PFP2 et PFA2) de manière standardisée, homogène et historisée dans une application spécialisée développée une seule fois.</p> <p>C'est pourquoi il s'agit de vérifier si geodienste.ch peut constituer un service de saisie approprié dans l'optique de cette application spécialisée. Il faut pour cela disposer d'un modèle de géodonnées minimal (MGDM) pour les points fixes 2 en INTERLIS 2.4, limité aux attributs essentiels des PF2.</p>	
Objectif	Application spécialisée cantonale standardisée pour la gestion et l'historisation de ses PF2	
Coordination avec	Office fédéral de topographie (swisstopo)	
Mesures 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la mise en œuvre de l'application service de données sur les points fixes (FPDS) - Clarification du financement et garantie du fonctionnement à long terme 	
Financement	Moyens dédiés à l'INDG Moyens tiers	

N°	Désignation	Période
20	Vision d'ensemble (big picture) de la mensuration officielle à l'horizon 2030	2021-2023
Situation initiale	La mensuration officielle de la Suisse opère une véritable mue et doit s'adapter aux nouveaux besoins de la clientèle ainsi qu'à l'évolution du monde des géodonnées. Il est important dans ce cadre que les cantons aient leur propre vision de cette MO de demain afin de pouvoir participer pleinement à son développement.	
Objectif	La vision qu'ont les cantons d'une MO de demain est définie. Les contenus et les processus, mais aussi les compétences en font pleinement partie.	
Coordination avec	Office fédéral de topographie (swisstopo)	
Mesures 2022/2023	<ul style="list-style-type: none"> - proposition du groupe de travail - consultation auprès des cantons - adoption, prise en charge des activités de coordination. 	
Financement	Contributions des membres	

N°	Désignation	Période
21	Nouveau modèle de données de la mensuration officielle (DM.flex)	2021-2027
Situation initiale	La Confédération a mis le nouveau modèle de données DM.flex en consultation à la fin de l'année 2021.	
Objectif	Accompagnement de la mise en œuvre de DM.flex (version 1.0) dans la mensuration officielle. La maturation du modèle en fait tout autant partie que son implémentation.	

Coordination avec	Office fédéral de topographie (swisstopo)
Mesures 2022/2023	<ul style="list-style-type: none"> - participation à la définition de DM.flex version 1.0 - regrouper les intérêts des cantons - soutien apporté aux cantons lors de la mise en œuvre.
Financement	Contributions des membres

Géoinfrastructure

N°	Désignation	Période
13	Poursuite du développement de geodonnees-de-base.ch	2020-2024
Situation initiale	L'application geodonnees-de-base.ch est en service dans sa forme actuelle depuis 2020. Les catalogues de géodonnées de base de la Confédération, des cantons et des communes y sont réunis et rendus accessibles à tous. Les besoins des parties prenantes ont été recueillis lors d'une enquête en 2021. Sur la base des résultats de l'enquête, les orientations stratégiques pour le développement et l'exploitation de geodonnees-de-base.ch ont été élaborées en même temps qu'un catalogue d'exigences.	
Objectif	Geodonnees-de-base.ch est un inventaire allégé et centralisé des géodonnées de base et sert de réponse à la question politique de la mise en œuvre de la LGéo/OGéo. L'exploitation de l'application doit être consolidée et les optimisations nécessaires doivent être mises en œuvre et introduites dans le cadre de développements ultérieurs ciblés.	
Coordination avec	Office fédéral de topographie (swisstopo) Commission d'accompagnement Géoinformation de la DTAP	
Mesures 2022/2023	<ul style="list-style-type: none"> - approuver, communiquer et appliquer les orientations stratégiques - Définir et mettre en place un manuel d'organisation - Organiser le développement pour les prochaines années et assurer le financement 	
Financement	Mandat de prestations de la DTAP Accord de prestations avec swisstopo Moyens dédiés à l'INDG	

N°	Désignation	Période
14	Poursuite du développement de geodienste.ch	2021-2025
Situation initiale	La stratégie de geodienste.ch pour les années 2017 à 2020 est dépassée. Le développement de la stratégie 2025 de geodienste.ch a été lancé au milieu de l'année 2020. Un projet des objectifs stratégiques a été discuté avec les membres lors du workshop de la CCGEO en novembre 2020. La nouvelle « stratégie geodienste.ch 2025 » a été finalisée en 2021 à la suite d'une consultation écrite. La stratégie est une base contraignante pour le développement et l'exploitation de geodienste.ch. L'extension des offres et le positionnement de geodienste.ch au sein de l'infrastructure nationale de données géographiques (INDG) constituent des points forts de la stratégie.	
Objectif	L'exploitation et la poursuite du développement de geodienste.ch sont garanties conformément à la stratégie 2025 de geodienste.ch.	
Coordination avec	Office fédéral de topographie (swisstopo) Commission d'accompagnement Géoinformation de la DTAP	
Mesures 2022/2023	Planification évolutive et mise en œuvre des mesures stratégiques.	

Financement	Mandat de prestations de la DTAP Moyens de tiers
-------------	---

Géofutur

N°	Désignation	Période
15	GéoBIM	2021-2023
Situation initiale	Actuellement, le BIM prend son essor en Suisse dans le monde du bâtiment et des infrastructures. Les géodonnées des offices cantonaux doivent pouvoir être utilisées en mode BIM par les acteurs de la construction, pour l'urbanisme, les permis de construire et les chantiers. Les données des maquettes venant du BIM doivent pouvoir enrichir les géodonnées et permettre la création des jumeaux numériques de notre territoire.	
Objectif	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organiser et assurer la gouvernance du GéoBIM en Suisse pour les administrations cantonales et partenariats avec les acteurs principaux dans le domaine. 2. Participer à la normalisation du GéoBIM. 3. Développer d'algorithmes d'échange entre les géodonnées et l'IFC (dans les deux sens). 4. Positionner les cantons comme fournisseurs officiels de données territoriales au format IFC. 5. Accompagner les membres lors de la prise en main des concepts du GéoBIM et de ses cas d'usage. 6. Emettre des recommandations pour faciliter le lien entre les modèles SIG pour les jeux de données d'intérêts fédéral et cantonal. 	
Coordination avec	Office fédéral de topographie (swisstopo) Bâtir digital suisse (BdS) Ingénieurs-Géomètres Suisses (IGS) Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) Etablissements de formation (Universités, hautes écoles)	
Mesures 2022/2023	<ul style="list-style-type: none"> - clarification du rôle de la CGC dans le domaine du GéoBIM - Mise en place d'une gouvernance du GéoBIM avec les acteurs du domaine (Steuer-gruppe GéoBIM renforcé) - normalisation: représenter les intérêts de normalisation de la CGC dans le groupe de travail SIA - données: proposition d'un premier lot d'algorithmes pour fournir des géodonnées au format IFC (parcelles, terrain, bâtiment) - communication: information régulière aux cantons sur les développements dans le domaine du GéoBIM et flux d'informations mutuels avec les partenaires. - formation/présentation du GéoBIM pour les administrations cantonales - Mise en place d'un «Use-case Management» en collaboration avec Bâtir digital Suisse - plateforme technologique: introduire une interface GéoBIM pour geodienst.ch 	
Financement	Accord de prestations avec swisstopo Moyens dédiés à l'INDG Moyens tiers	

N°	Désignation	Période
22	Système d'information du sous-sol plurithématique	2022
Situation initiale	<p>La connaissance du sous-sol prend de plus en plus d'importance pour l'aménagement du territoire, la gestion des ressources (par exemple géothermie), des déchets, des eaux, du domaine public, etc.</p> <p>Ni la norme SIA 405, ni le rapport du groupe de travail de la norme SIA 405, ni le rapport sur le cadastre des conduites à l'échelle nationale ne peuvent répondre à toutes les questions, respectivement couvrir tous les besoins.</p>	
Objectif	Compte tenu du caractère indispensable de ces données, une approche complète (modèles de données, données, cycle de vie, technologie, etc.) doit être disponible pour un système d'information du sous-sol..	
Coordination avec	Office fédéral de topographie (swisstopo) Commission d'accompagnement Géoinformation de la DTAP	
Mesures 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de l'état de la situation, de l'état de l'art (technologie, cas d'usage, difficultés, ...), ainsi que des études et démarches en cours - Evaluation des besoins actuels et futurs pour le domaine de la géoinformation - analyse et propositions d'orientation - plan de mesures pour développer à moyen terme un système d'information du sous-sol intercantonal englobant les aspects cadastre du sous-sol, droit, cadastre RDPPF, géologie, végétal, ... 	
Financement	Accord de prestations avec swisstopo Moyens dédiés à l'INDG Moyens tiers	

N°	Désignation	Période
23	Réalité virtuelle (RV), réalité augmentée (RA)	2022-2023
Situation initiale	Le bénéfice de l'usage de la réalité augmentée ou virtuelle est connu depuis fort longtemps dans les domaines de l'industrie des machines, de l'aviation.... Les besoins en matière d'immersion dans le monde réel de projets d'aménagement, de gestion du sous-sol commencent à émerger.	
Objectif	Cette action consiste à donner aux cantons un aperçu des possibilités technologiques actuelles et futures de la RV et de la RA (état de l'art) et à avoir un éventail décrit des usages utiles pour valoriser les données géographiques. Cette action vise finalement émettre un certain nombre de recommandations sur l'évolution nécessaire des modèles de données géographiques pour faciliter l'usage de ces technologies émergentes.	
Coordination avec	Office fédéral de topographie (swisstopo)	
Mesures 2022/2023	<p>Le canton de Zurich mène actuellement une étude sur la RA et la RV qui doit notamment répondre aux questions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Quelles exigences la RA et la RV imposent-elles aux données sous-jacentes, à la modélisation des données et à l'infrastructure technique? ○ A quelles fins la RA et la RV sont-elles déjà utilisées aujourd'hui dans les administrations / l'environnement proche des autorités? Quelles sont les autres utilisations possibles? Quelles sont les expériences des utilisateurs? <p>Sur la base de l'analyse développée dans l'étude du canton de Zurich qui sera mise à disposition de la CGC, les clarifications sur les besoins des autres cantons seront effectués</p>	

	et la suite de la procédure sera définie (par exemple mise en œuvre de projets pilotes dans les cantons intéressés, démonstrations de cas concrets, ...).
Financement	Contributions des membres Accord de prestations avec swisstopo Moyens dédiés à l'INDG

Contrôle des versions

Date	Contenu
05.11.2021	Création à partir du plan d'action 2021 (poursuite des actions déjà en cours) MR
08.11.2021	Projet de rédaction de la section Géodonnées de référence KG
09.11.2021	Projet de rédaction de la section Géoinfrastructure RF
11.11.2021	Projet de section Géofutur LN
19.11.2021	Révision après la réunion du comité directeur du 18 novembre 2021 MR
29.11.2021	Révision de la section Géodonnées de référence HAV
13.12.2021	Révision formelle MR
21.01.2022	Version finale pour l'approbation après la séance du comité du 20.01.2022